

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 20 octobre 2020

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et le vingt octobre
En exercice	15	à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	14	par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

15 octobre 2020

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Loïc FLOCHLAY – Gwénaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Tangi GRANDJEAN – Joël MONOT – Adeline CARRETTE – Jacques BISCH – Moktar BENHADJ

Absent :

Aurélien LE BERRE

Absent ayant donné pouvoir :

Nathalie LAPART – pouvoir donné à M. Olivier PORS

Audrey BRETON GOUEZ – pouvoir donné à Mme Emmanuelle RASSENEUR

Geoffrey COLIN – pouvoir donné à M Tangi GRANDJEAN

Carole PIGEYRE – pouvoir donné à Mme Gwénaëlle JAOUEN

Monsieur Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2020-10-04 : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Exposé :

Chaque année il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs communaux.

Proposition :

Il est proposé au conseil de délibérer sur les tarifs suivants :

Photocopies	TARIFS
➤ Photocopies A3 noir et blanc	0.30€
➤ Photocopies A3 couleur	0.60€
➤ Photocopies A4 noir et blanc	0.20€
➤ Photocopies A4 couleur	0.50€
Location salles communales	
➤ Location petite salle	75.00€
➤ Cauton ménage petite salle	100.00€
➤ Cauton dommages petite salle	300.00€
➤ Location grande salle	150.00€
➤ Cauton ménage grande salle	100.00€
➤ Cauton dommage grande salle	300.00€

Garderie périscolaire	
➤ Tarif mensuel	38.00 €
➤ Tarif (matin ou soir)	2.50 €
Cantine scolaire	
➤ Repas régulier	3.30 €
➤ Repas 3 ^{ème} enfant	1.65 €
➤ Repas porté (droit d'assiette)	1.26 €
➤ Repas adulte	6.32 €
Cimetière	
➤ Concession 15 ans	150.00 €
➤ Concession 30 ans	250.00 €
➤ Colombarium	700.00 €

La location des salles communales est réservée aux habitants de Gourlizon.

Toutes les réservations sont soumises à la délivrance d'une attestation Responsabilité Civile en cours de validité.

Pour les associations, les photocopies et les locations de salles sont gratuites.

Décision :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les tarifs communaux.

Pour extrait conforme au registre,
Mme Emmanuelle RASSENEUR, maire.

